

CONCOURS LA RÉSIDENCE

2026

Conditions requises
Formalités d'inscription
Déroulement du concours

La Fémis, Coursus La Résidence, 6 rue Francœur - 75018 PARIS
Pour tous renseignements, tél. : 01 53 41 22 19
residence@femis.fr

NETFLIX

**FONDATION
CANAL+**

SACD
SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS SCÉNARISTES

 la culture avec
la copie privée



BNP PARIBAS

MODALITÉS DU CONCOURS LA RÉSIDENCE 2026

Conditions, formalités et déroulement des épreuves

Novembre 2025

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Conditions de nationalité

Le concours est ouvert aux ressortissants français ou étrangers résidant en France depuis au moins 5 ans.

2. Conditions d'âge et de langue

- Les candidats doivent être âgés entre vingt-deux ans et trente-deux ans au 1er janvier 2026.
- La maîtrise de la langue française est obligatoire. Les épreuves se déroulent en français, de même que les enseignements dispensés à l'Ecole.

3. Conditions de diplômes et expériences

- Les candidats doivent pouvoir justifier d'une première réalisation dans le domaine du cinéma ou de l'audiovisuel (court-métrage, clip, web doc, etc.).
- Ne pas être diplômé de l'enseignement supérieur.
- Tout diplôme obtenu ou parcours post Bac entamé doit être déclaré.

Ne sont pas éligibles au concours de La Résidence :

- Les personnes remplissant les conditions exigées en matière de diplômes pour passer les autres concours de La Fémis (ayant validé, ou étant en cours de validation à l'issue de l'année scolaire 2025-2026, une formation de niveau Bac+2),
- Les candidats dits « professionnels » ayant déjà été inscrits précédemment aux autres concours de l'école,
- Les personnes éligibles pour suivre ou ayant suivi les Ateliers Égalité des Chances à La Fémis développés en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité.

Il est conseillé aux personnes titulaires d'un Bac et ayant suivi des formations artistiques (cours de théâtre, atelier d'écriture, etc.) de se renseigner sur l'éligibilité de leur candidature avant de s'inscrire.

4. Conditions de ressources

- L'inscription au concours du cursus La Résidence est gratuite.
- Les candidats admis à suivre le cursus La Résidence sont exonérés de frais de scolarité mais doivent acquitter la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC : 105 € pour l'année 2025-2026).
- Le cursus La Résidence est destiné à accueillir et accompagner de jeunes aspirants cinéastes issus de milieux modestes dans leur volonté de professionnalisation. Les candidats doivent justifier de leur situation en remplissant un **dossier social** qui leur sera envoyé, et qui sera étudié par le jury.
- Les candidats admis au cursus La Résidence bénéficieront d'une bourse de vie pendant la durée de leur scolarité.

5. Règlement

Le règlement général relatif aux différents concours d'entrée à La Fémis est disponible sur le site : <http://www.femis.fr/-modalites->

Toute infraction au règlement, notamment sur les renseignements fournis par le/la candidat(e) lors de l'inscription au concours, entraîne son exclusion.

Pour toutes questions relatives aux conditions d'admission ou portant sur le contenu du dossier de candidature, il est recommandé de prendre contact, avant inscription et envoi du dossier, avec :
Florence AUFFRET, responsable du cursus La Résidence (01 53 41 22 19 ou residence@femis.fr)

II. LES FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats procèdent à leur inscription en ligne **du mardi 9 décembre 2025 à 12h au vendredi 6 mars 2026 à 12h**.

Les candidats doivent **remplir le formulaire d'inscription sur le site www.femis.fr** (rubrique Admission/Inscriptions en ligne/Programme La Résidence), et transmettre en ligne les pièces suivantes :

Les noms des fichiers prennent la forme suivante :

NOM prénom-intitulé du document.

Exemples : AZERTY Kevin-CV, ou AZERTY Kevin-Lettre de candidature

1. IDENTITÉ : une photo et une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport. Pour les mariés, une copie du livret de famille ou pour les candidats européens, un document équivalent.

2. ETUDES : les candidats doivent fournir une copie de leurs différents certificats ou diplômes s'ils en ont.

3. CURRICULUM VITAE : Le CV (format PDF) doit récapituler le parcours scolaire et/ou universitaire, les différentes expériences professionnelles et activités post scolarité ou post Bac.

Les éventuelles expériences dans le secteur du cinéma ou de l'audiovisuel doivent y figurer.

Les candidats remplissant les critères d'éligibilité et ayant validé leur formulaire d'inscription en ligne recevront par mail un lien via lequel ils devront envoyer au plus tard le **vendredi 6 mars 2026 à 12h** :

- **Un dossier artistique** (consignes ci-dessous),
- **Un dossier social** à remplir et à renvoyer avec les pièces exigées via ce même lien.

4. DOSSIER ARTISTIQUE

LE DOSSIER ARTISTIQUE EST COMPOSE DE 3 ELEMENTS :

4.1. UNE PREMIERE REALISATION

La formation s'adressant à des candidats réalisateurs, il leur est demandé de justifier d'une première réalisation (format MP4).

- Le format et le genre de la réalisation présentée sont libres. Il peut s'agir d'une fiction, d'un documentaire, d'un essai. Il peut prendre la forme d'un court ou d'un long-métrage, d'un clip, d'un web-doc, d'un pilote de web-série, etc.
- Le/la candidat(e) doit en être le/la seul(e) réalisateur ou réalisatrice. Les œuvres réalisées collectivement ne seront pas examinées.
- L'auteur devra rédiger **un document d'une page** (format PDF), précisant la genèse de cette précédente réalisation, les conditions de sa fabrication et production (autoproduction, financement participatif, film réalisé dans le cadre d'un stage, d'un concours, d'un atelier, etc.).
Il devra également préciser le format et la durée du tournage, le matériel utilisé, la période de réalisation du film, son éventuel parcours de diffusion.

Une seule réalisation par candidat sera examinée. Les candidats auteurs de plusieurs réalisations devront choisir un seul film à présenter au concours de La Résidence.

La réalisation présentée devra être terminée (pas de rushes ou de film en cours de montage). Elle sera représentative de la capacité du candidat à mettre en œuvre un projet personnel, même modeste ou de courte durée, et à le mener à terme dans sa forme la plus aboutie.

La formation s'adressant prioritairement à des jeunes candidats autodidactes, encore peu ou pas insérés dans un cadre professionnel, les candidats auteurs d'un film financé et produit dans des conditions professionnelles avérées (bénéficiant d'un financement du CNC, d'une collectivité territoriale, d'un diffuseur, etc., et produit par une société de production) ne seront pas déclarés admissibles pour le deuxième tour du concours.

4.2. UN RECIT AUTOBIOGRAPHIQUE

Le/la candidat(e) « racontera » son parcours dans un document de forme libre.

Il peut s'agir au choix :

Soit d'un texte seul ou accompagné de dessins ou photos (5 à 10 pages maximum, format PDF),

Soit d'un film (format MP4),

Soit d'un enregistrement sonore (10 minutes maximum, format MP3).

Une entière liberté est laissée au choix du candidat sur la conception et la présentation de ce document.

Le récit autobiographique doit rendre compte de l'itinéraire personnel du candidat, des étapes importantes qui ont jalonné son parcours scolaire, familial, artistique.

Il doit témoigner pour le/la candidat(e) des raisons qui le poussent à vouloir réaliser et à choisir de se présenter au concours de La Résidence.

4.3. UNE LETTRE DE CANDIDATURE

La lettre de candidature (format PDF) doit motiver les raisons pour lesquelles le/la candidat(e) souhaite suivre cette formation et ce qu'il/elle attend du programme.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Après vérification administrative de l'ensemble des dossiers reçus et de leur éligibilité, la liste des inscrits sera en ligne sur www.femis.fr à partir du **mercredi 15 avril 2026 à 18h** (rubrique Admission / Inscriptions / Programme La Résidence).

III. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours du programme La Résidence se déroule en deux tours : 1^{er} tour (admissibilité), 2^{ème} tour (admission).

A. PREMIER TOUR : ADMISSIBILITÉ

Le premier tour du concours consiste en un examen par un jury du dossier de candidature, et notamment du dossier artistique et du dossier social.

Dans sa réflexion pour départager les candidats, le jury tiendra notamment compte :

- de la qualité artistique du film présenté, de la capacité du candidat à traiter de façon originale ou singulière un sujet ou une proposition visuelle, de la pertinence des partis pris pour exprimer son point de vue, de sa faculté à transposer son imaginaire intérieur au moyen de l'image et du son ;
- de la qualité du récit biographique tant dans ce qu'il donne à comprendre du parcours du candidat que dans la forme choisie pour ce récit ;
- de l'adéquation entre le profil du candidat tel qu'il se dessine à travers les éléments présentés et l'objectif du cursus La Résidence destiné à accueillir et accompagner de jeunes aspirants cinéastes issus de milieux modestes dans leur volonté de professionnalisation ;
- Les dossiers des candidats issus d'établissements scolaires situés sur un territoire répertorié REP (réseau d'éducation prioritaire) ou QPV (quartier politique de la ville) seront examinés avec attention.

La liste des candidats admissibles pour le deuxième tour du concours sera affichée dans les locaux de La Fémis et sur le site de La Fémis (rubrique Admission / Résultats des concours) **vendredi 22 mai 2026 à 18h.**

Le planning des auditions sera affiché sur le site de La Fémis (rubrique Admission / Résultats des concours) **mardi 26 mai 2026 à 18h.**

B. DEUXIEME TOUR : ADMISSION

Les candidats déclarés admissibles sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

L'épreuve aura lieu **vendredi 5 juin 2026** à La Fémis.

L'épreuve d'admission comporte une seule épreuve qui consiste en un entretien oral de 30 minutes avec le jury. L'entretien oral est ouvert au public.

L'entretien porte notamment sur :

- la culture, les goûts, les expériences et les projets du candidat,
- la réalisation présentée préalablement visionnée par l'ensemble des membres du jury
- les autres éléments du dossier de candidature, notamment la lettre de motivation et le récit autobiographique.

La liste des 4 candidats admis sera affichée dans les locaux de La Fémis et sur le site de La Fémis (rubrique Admission / Résultats des concours) **vendredi 5 juin 2026 à 19h.**

Les candidats admis recevront leur lettre d'admission précisant la date de la rentrée et rappelant les pièces et formalités administratives à remplir.

Le Jury peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente). Tout candidat inscrit sur cette liste sera informé qu'il pourra éventuellement être appelé à suppléer à une défection survenant entre la proclamation des résultats et le 7 septembre 2026.

LES DÉCISIONS DES JURYS SONT SANS APPEL

AVERTISSEMENT

L'enseignement à La Fémis est à plein temps, les étudiants ne sont pas autorisés à manquer les cours. La formation n'est donc pas compatible avec un engagement professionnel ou une autre formation quelle qu'elle soit (envisageables le week-end éventuellement).

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE TOUTE AUTRE DISPOSITION ANTÉRIEURE